



GUIDE À L'USAGE DES PARTICIPANTS ET POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE RELATIFS AUX ÉVÉNEMENTS D'INTERPOL ORGANISÉS SUR LA PLATEFORME DE VIDÉOCONFÉRENCE MULTILINGUE KUDO

Madame, Monsieur,

Le présent document accompagne l'invitation officielle à un événement INTERPOL qui sera hébergé sur la plateforme de vidéoconférence multilingue KUDO.

Un lien KUDO permettant d'assister à cet événement vous sera envoyé directement à l'adresse de messagerie que vous nous avez indiquée.

Nous avons le plaisir de vous adresser ce guide, qui présente également les obligations en matière de sécurité et de confidentialité, afin de vous aider à préparer votre participation à cet événement et à y assister en ligne.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la Politique de protection de la vie privée annexée au présent document.

Le Secrétariat général d'INTERPOL

TABLE DES MATIÈRES		Page
1.	INTRODUCTION	3
2.	PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT	3
2.1	ÉTAPE N° 1 Conditions requises sur le plan technique	3
2.2	ÉTAPE N° 2 Appareils compatibles	4
2.3	ÉTAPE N° 3 Installation.....	4
2.3.1	<i>Ordinateur.....</i>	4
2.4	ÉTAPE N° 4 Configuration de l'équipement	5
2.4.1	<i>Windows</i>	8
2.4.2	<i>MacOS.....</i>	10
2.5	ÉTAPE N° 5 Inscription.....	12
2.5.1	<i>Ordinateur.....</i>	12
2.6	ÉTAPE N° 6 Formation – Guide de l'utilisateur KUDO.....	12
3.	OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ.....	12
4.	CADRE JURIDIQUE ET DE PROTECTION DES DONNÉES.....	13
5.	ASSISTANCE	13
Annexe	(Politique de protection de la vie privée relative aux événements d'INTERPOL organisés sur la plateforme de vidéoconférence multilingue KUDO)	

1. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer les participants aux réunions virtuelles des obligations en matière de sécurité et de confidentialité applicables à ces réunions.

2. PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT

2.1 ÉTAPE N° 1 | Conditions requises sur le plan technique


Avant d'assister à l'événement, veuillez prendre connaissance des recommandations et conseils suivants concernant l'équipement et la connexion dont vous aurez besoin :

<p>Un casque-micro de bonne qualité</p> <ul style="list-style-type: none">• Idéalement, un casque-micro USB. <i>(Un casque de qualité professionnelle est vivement recommandé.)</i>• Évitez d'utiliser des écouteurs intra-auriculaires, à moins que vous ne suiviez l'événement depuis votre téléphone.• Approchez le microphone de votre bouche, mais évitez de souffler dedans.	<p>Une webcam</p> <ul style="list-style-type: none">• Afin de disposer d'une vidéo de bonne qualité, une webcam HD est conseillée.• Orientez bien la caméra vers vous.• Lorsque vous vous trouvez devant votre ordinateur, laissez un espace suffisant entre vous et la caméra pour que tout votre visage soit visible.
<p>Connexion Internet</p> <ul style="list-style-type: none">• Utilisez le navigateur Google Chrome.• Utilisez une connexion filaire. <i>(Préférable)</i>• Si cela n'est pas possible, utilisez une connexion Wi-Fi haut débit. <i>(Idéalement, 20 Mbps et 5 Mbps pour le téléchargement et le téléversement respectivement. Une connexion 5 GHz / 802.11ac est vivement recommandée.)</i>	<p>Environnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Choisissez une pièce calme, où vous serez seul.• Assurez-vous que l'éclairage ambiant est adapté.• Placez-vous devant un arrière-plan neutre.

Remarque : Les participants peuvent également se joindre à la réunion à partir d'un appareil mobile relié à un réseau 4G.

2.2 ÉTAPE N° 2 | Appareils compatibles

Vous trouverez ci-dessous la liste des appareils compatibles et de leurs caractéristiques techniques :

Ordinateur	Appareil mobile
<ul style="list-style-type: none">• Système d'exploitation : Windows 7 ou version supérieure, MacOS 10.11 ou version supérieure• Navigateur : Google Chrome version 68 ou supérieure Mozilla Firefox version 77 ou supérieure• Mémoire : 8 Go minimum (16 Go recommandés)• Processeur : Intel i5 minimum (i7 recommandé)• Carte son (qualité HD recommandée)• Webcam• Casque-micro• Autorisation : autorisez le navigateur à accéder à votre caméra et à votre microphone.	<ul style="list-style-type: none">• Android 6, 7, 8, 9• iPhone 6s, 7, 8, X avec iOS 12 ou version supérieure• iPad, iPad Pro avec iOS 12 ou version supérieure• Application KUDO installée• Autorisez l'accès à la caméra et au microphone lorsque vous y êtes invité. <div data-bbox="836 898 1289 1077"></div>

2.3 ÉTAPE N° 3 | Installation

2.3.1 Ordinateur

Si aucun navigateur Web n'est encore installé sur votre ordinateur, veuillez télécharger la version de Google Chrome [RECOMMANDÉ] ou de Mozilla Firefox adaptée à votre plateforme. Pour une expérience utilisateur optimale, nous vous conseillons de choisir Google Chrome, ainsi que de veiller à ce que la version installée du navigateur choisi n'ait pas plus d'un an. Les autres navigateurs ne sont pas pris en charge.

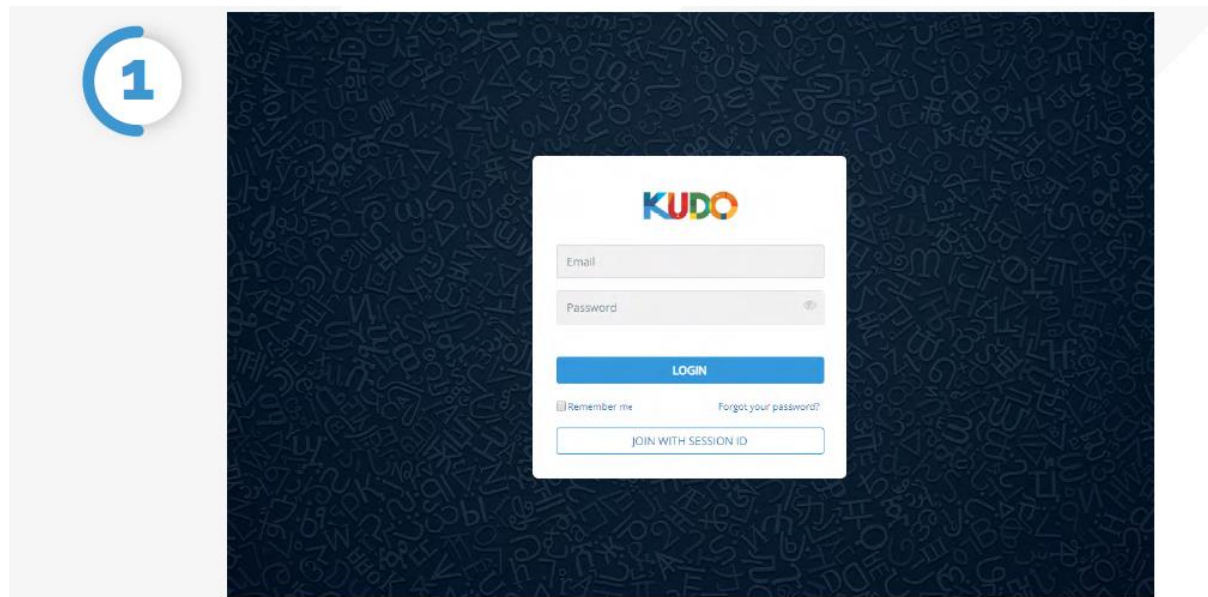


2.4 ÉTAPE N° 4 | Configuration de l'équipement

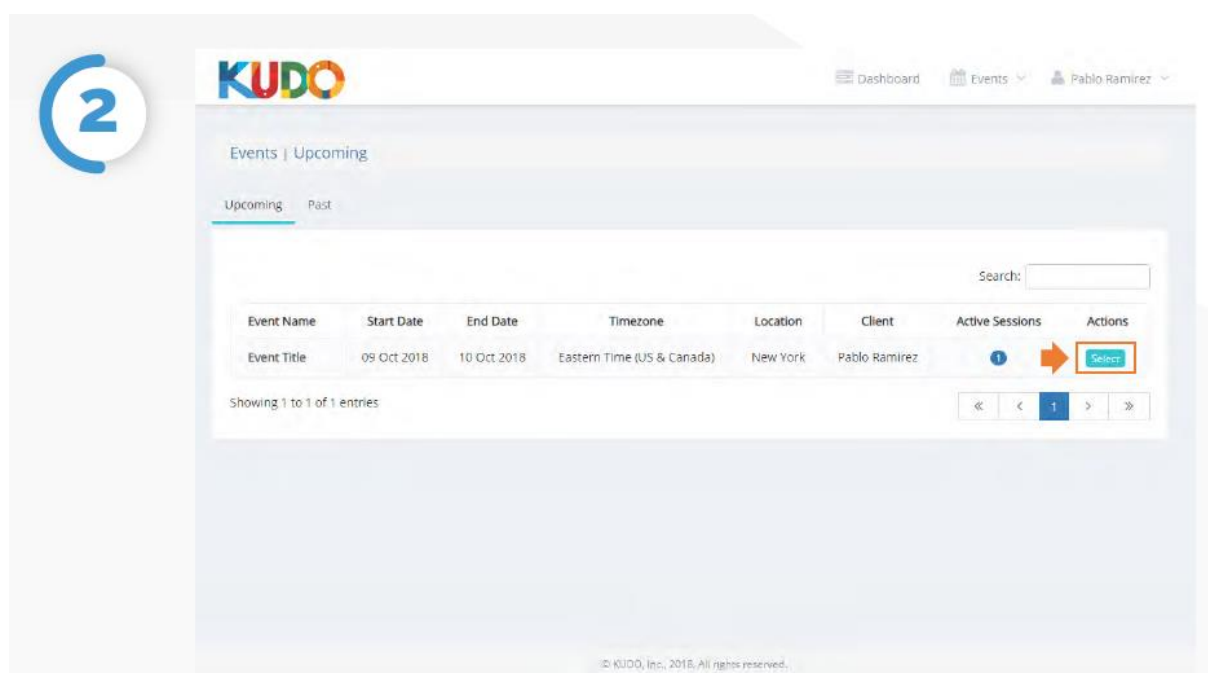
Pour participer à l'événement, veuillez suivre les instructions des étapes 1 à 5 ci-dessous.

Remarque : Il sera possible d'accéder à l'événement en ligne 15 minutes avant l'heure de début officielle. Les participants pourront ainsi se connecter à l'avance et tester leur connexion et leur caméra/microphone afin d'être prêts immédiatement.

Sur un ordinateur



Dans **Google Chrome**, rendez-vous à l'adresse <https://live.kudoway.com> et connectez-vous avec votre **adresse e-mail** et votre **mot de passe**.



Dans l'onglet **Upcoming** (À venir), cliquez sur **Select** (Sélectionner) dans la liste des événements.



Sur un ordinateur

3

The screenshot shows the KUDO web interface on a desktop. The top navigation bar includes 'Dashboard', 'Events', and the user name 'Pablo Ramirez'. The main content area is titled 'Events | Event Title' and contains two sections: 'EVENT DETAILS' and 'EVENT SESSIONS'. The 'EVENT DETAILS' section shows fields for Location (New York), Start Date (09 Oct 2018 EDT), End Date (10 Oct 2018 EDT), and Description (Event description). The 'EVENT SESSIONS' section features a search bar and a table with columns: Session Name, Start Date, End Date, Timezone, Location, Status, and Actions. The table contains one row with 'Session Title', '10 Oct 2018 11:00 AM', '10 Oct 2018 06:00 PM', 'Eastern Time (US & Canada)', 'New York', 'Live', and 'Select'. The 'Select' button is highlighted with a red box.

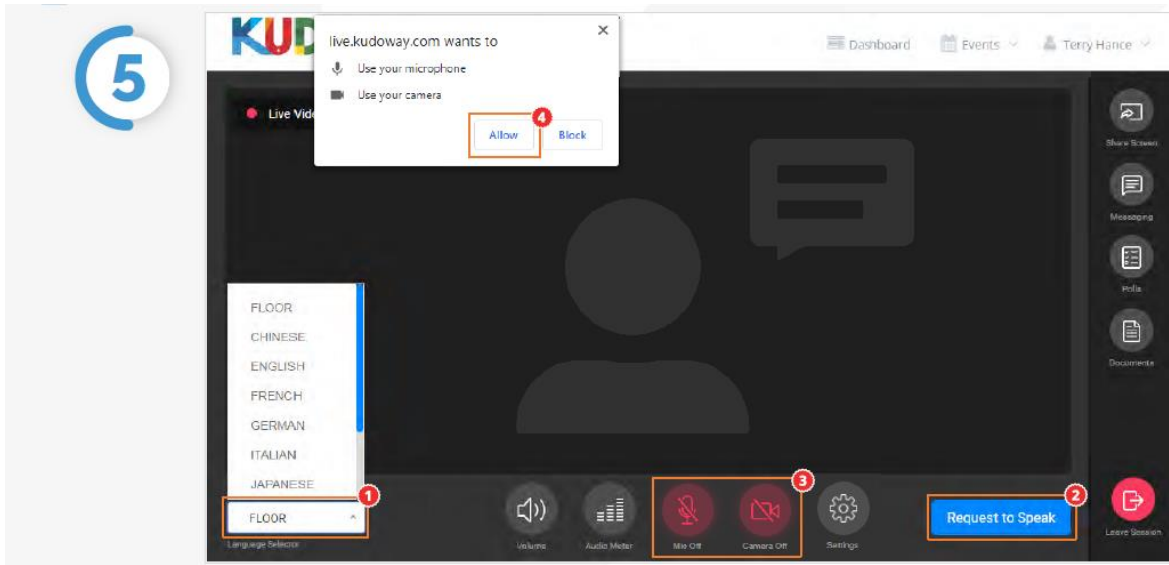
Cliquez sur **Select** dans la liste des sessions.

4

The screenshot shows the KUDO web interface on a desktop, displaying the details for a specific session. The top navigation bar includes 'Dashboard', 'Events', and the user name 'Pablo Ramirez'. The main content area is titled 'Events | Event Title | Session Title' and contains two tabs: 'Information' and 'Documents'. The 'Information' tab is active and shows fields for Start Date (10 Oct 2018), End Date (10 Oct 2018), Location (New York), Time (11:00 - 18:00), Timezone (Eastern Time (US & Canada)), Languages (ENGLISH, FRENCH, GERMAN, PORTUGUESE, SPANISH), and Description. The right side of the page shows session settings: Status (Live), Meeting Type (Seminar), Speaking Mode (Request), Active Mics (1), Smartphone Camera (ON), Live Video Stream To Smart Phone (ON), and Archive Mode (Individual). The 'Join' button is highlighted with a red box.

Cliquez sur **Join** (Participer) : vous y êtes !

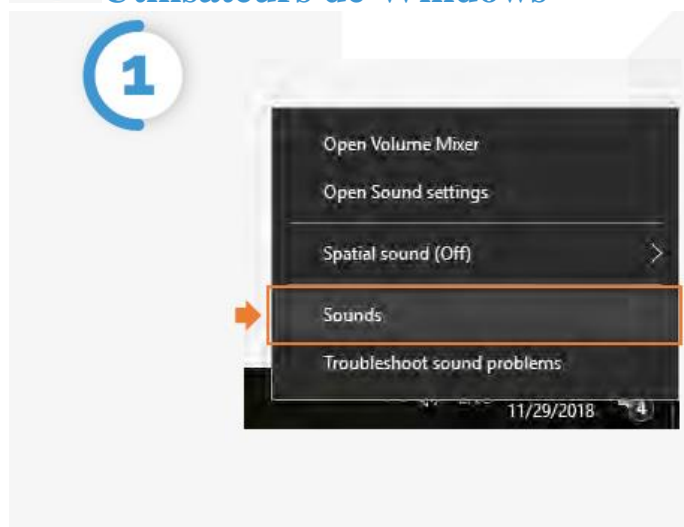
Sur un ordinateur



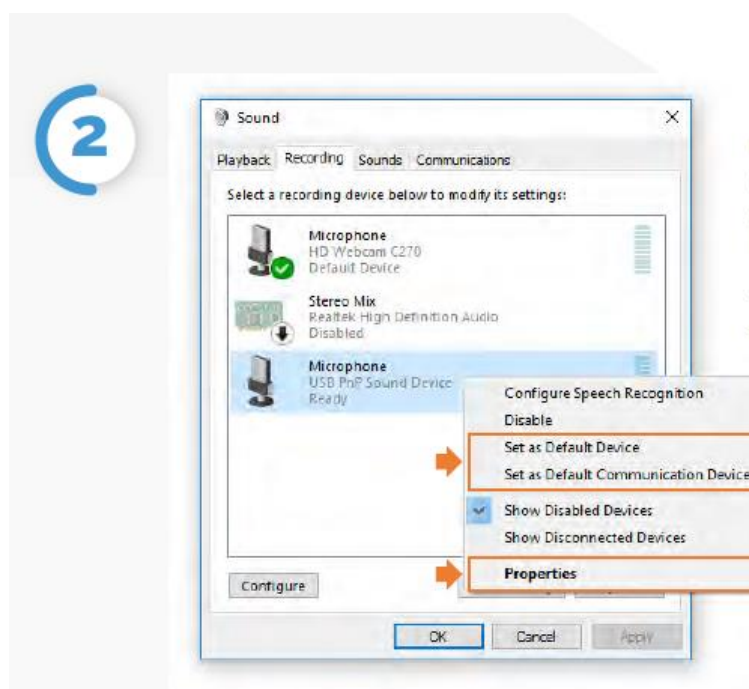
À présent, cliquez sur **Floor** (Débats) et choisissez la **langue audio** souhaitée dans la liste déroulante¹. Si nécessaire, pour prendre la parole, cliquez sur **Request to Speak**² (Demander la parole) et activez votre caméra et votre microphone lorsque la demande est acceptée³. Si vous utilisez KUDO pour la première fois, cliquez sur **Allow** (Autoriser) lorsque vous y êtes invité, pour permettre l'utilisation de ces équipements⁴.

2.4.1 Windows

Utilisateurs de Windows



Cliquez avec le bouton droit de la souris sur l'icône du haut-parleur dans la barre de menus Windows et sélectionnez Recording devices (Périphériques d'enregistrement) ou Sounds (Sons) (selon la version de Windows installée).



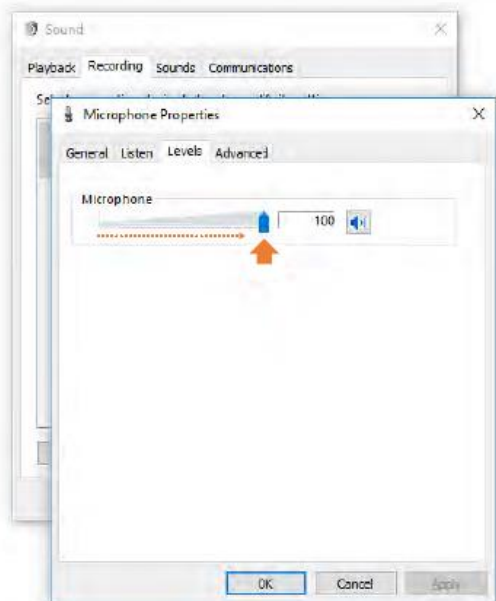
Dans les onglets Playback (Lecture) et Recording (Enregistrement), cliquez avec le bouton droit sur le microphone utilisé et sélectionnez Set as Default Device (Définir en tant que périphérique par défaut) et Set as Default Communication Device (Définir en tant que périphérique de communication par défaut).

Dans l'onglet Recording (Enregistrement), cliquez ensuite avec le bouton droit sur le périphérique et sélectionnez Properties (Propriétés).



Utilisateurs de Windows

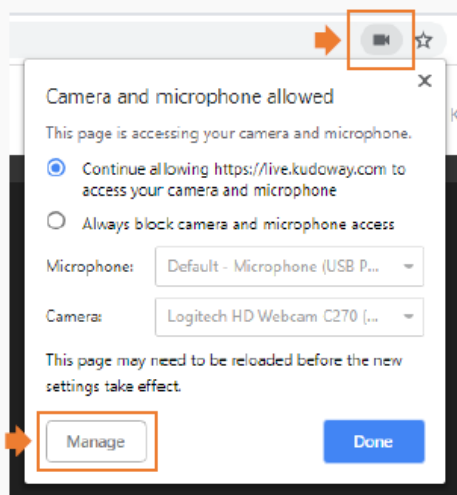
3



Cliquez sur l'onglet Levels (Niveaux) et réglez la sensibilité du microphone dans une page comprise entre 75 et 100.

Cliquez sur OK, fermez la fenêtre Sound (Son) et revenez à KUDO dans Chrome.

4



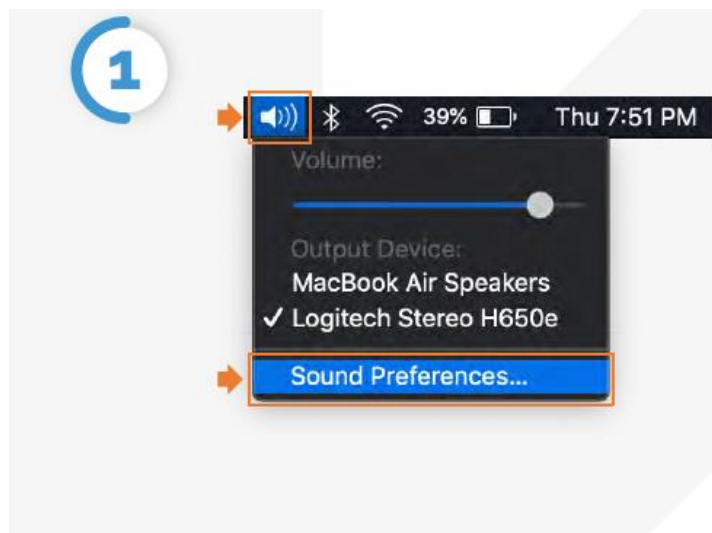
Pour vérifier si la sélection du microphone a bien été prise en compte dans Chrome, cliquez sur l'icône de la caméra noire dans la barre d'adresses (angle supérieur droit) et assurez-vous que le périphérique choisi apparaît dans le champ correspondant.


Vous pouvez cliquer sur Manage (Gérer) et sélectionner un autre microphone par l'intermédiaire des paramètres du navigateur.

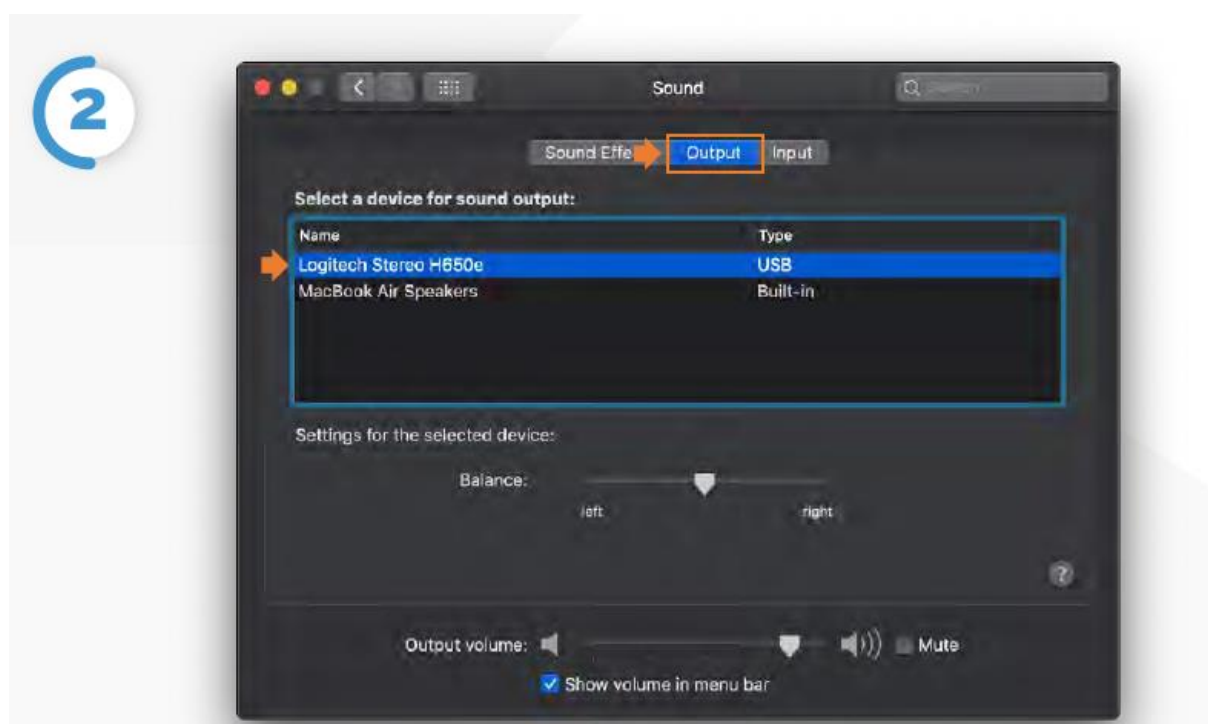
Rechargez l'onglet du navigateur pour vous assurer que tous les paramètres ont bien été mis à jour.

2.4.2 MacOS

Utilisateurs de MacOS



Cliquez sur l'icône du haut-parleur dans la barre des menus et sélectionnez Sound Preferences (Préférences audio). Si l'icône n'est pas visible, cliquez sur  dans la barre des menus et sélectionnez System Preferences (Préférences Système), puis Sound (Son) dans la liste.



Dans l'onglet Output (Sortie), sélectionnez le casque-micro utilisé dans la liste.

Utilisateurs de MacOS

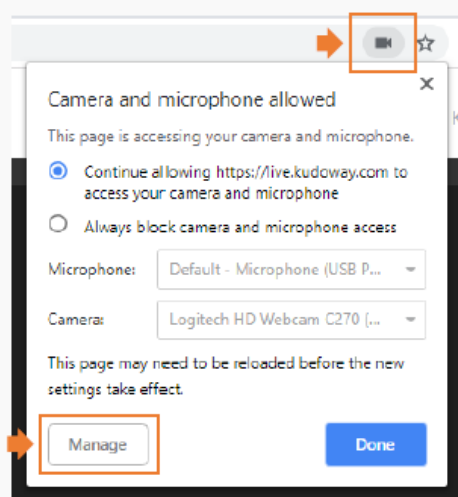
3



Dans l'onglet Input (Entrée), sélectionnez le casque-micro utilisé dans la liste et augmentez le volume du microphone au moyen du curseur de volume.

Fermez la fenêtre Sound (Son), et revenez à KUDO dans Chrome.

4



Pour vérifier si la sélection du microphone a bien été prise en compte dans Chrome, cliquez sur l'icône de la caméra noire dans la barre d'adresses (angle supérieur droit) et assurez-vous que le périphérique choisi apparaît dans le champ correspondant.

Vous pouvez cliquer sur Manage (Gérer) et sélectionner un autre microphone par l'intermédiaire des paramètres du navigateur.

Rechargez l'onglet du navigateur pour vous assurer que tous les paramètres ont bien été mis à jour.

2.5 ÉTAPE N° 5 | Inscription

2.5.1 Ordinateur

Veillez cliquer sur le lien figurant dans l'invitation à l'événement que vous avez reçue et inscrivez-vous sur KUDO en créant votre mot de passe. Votre adresse e-mail sera votre nom d'utilisateur.

La transmission par les participants de toute autre donnée à caractère personnel sur la plateforme KUDO est facultative, et nous vous conseillons de prendre connaissance au préalable de la politique de KUDO en matière de protection de la vie privée (consultable à l'adresse <https://kudoway.com/privacy-policy/>). Veuillez également vous reporter à la politique d'INTERPOL en matière de protection de la vie privée pour ce qui concerne les réunions virtuelles sur la plateforme KUDO (voir l'annexe du présent document).



Une fois l'inscription effectuée, n'oubliez pas votre mot de passe. Vous devrez le saisir, ainsi que votre adresse e-mail (nom d'utilisateur), pour assister à l'événement et aux autres réunions auxquelles vous pourriez être invité à participer à l'avenir.

2.6 ÉTAPE N° 6 | Formation – Guide de l'utilisateur KUDO

Veillez lire le [KUDO Client/Operator Online User Guide](#) (Guide en ligne de l'utilisateur/opérateur KUDO) pour la plateforme qui vous concerne.

3. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ

Le Secrétariat général a procédé à une évaluation de la sécurité technique de la plateforme KUDO et en a conclu que celle-ci était conforme aux normes reconnues et aux bonnes pratiques. Toutefois, KUDO étant un service SaaS (logiciel en tant que service) exploité par un tiers, INTERPOL n'est pas en mesure de garantir l'absolue confidentialité du contenu d'une réunion.

Les services d'interprétation des événements d'INTERPOL hébergés sur le système de vidéoconférence KUDO sont assurés par des interprètes agréés par l'Organisation.

De leur côté, TOUS les participants à un événement INTERPOL hébergé sur le système de vidéoconférence multilingue KUDO doivent se conformer strictement aux obligations ci-dessous en matière de sécurité et de confidentialité :

1. Seuls les participants invités peuvent assister à l'événement. La présence de tiers à proximité du participant n'est pas autorisée durant l'événement.
2. Les participants assistant aux événements en ligne doivent respecter les mêmes principes de confidentialité que ceux qui s'appliquent aux réunions en présentiel de l'Organisation.
3. Les participants ne sont pas autorisés à partager ou téléverser des documents sur la plateforme de l'événement.
4. Les participants ne sont pas autorisés à enregistrer tout ou partie de l'événement. Ils doivent s'abstenir de partager des informations sensibles ou confidentielles, des données de police (à savoir des « données » telles que définies dans le Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données) ou des données à caractère personnel dans le cadre de la fonction de discussion de KUDO.

4. CADRE JURIDIQUE ET DE PROTECTION DES DONNÉES

KUDO est un logiciel en tant que service (SaaS) impliquant le respect de certaines conditions générales d'utilisation par les utilisateurs et possédant sa propre politique de protection de la vie privée concernant les données à caractère personnel de ces derniers. Avant d'utiliser la plateforme, il est indispensable que les participants lisent attentivement les conditions générales d'utilisation de KUDO (<https://kudoway.com/terms-of-use/>) et sa politique de protection de la vie privée (<https://kudoway.com/privacy-policy/>), et s'assurent qu'ils peuvent accepter ces dispositions et sont désireux et capables de les respecter.

Le Secrétariat général d'INTERPOL collecte et traite les données à caractère personnel des personnes invitées à participer aux réunions virtuelles organisées par ses soins sur la plateforme KUDO. Des précisions à cet égard sont données dans la politique d'INTERPOL de protection de la vie privée relative aux réunions virtuelles sur la plateforme KUDO. Cette politique indique en outre comment les participants peuvent exercer leurs droits concernant les données à caractère personnel traitées par le Secrétariat général aux fins de l'organisation de ces réunions. Elle est annexée au présent document.

5. ASSISTANCE

Pour toute demande d'assistance concernant les consignes ci-dessus en amont de l'événement, veuillez contacter PcbKudoAdmin@interpol.int.

POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE RELATIVE AUX ÉVÉNEMENTS D'INTERPOL ORGANISÉS SUR LA PLATEFORME DE VIDÉOCONFÉRENCE MULTILINGUE KUDO

Dernière mise à jour le : 1^{er} juin 2020

Qu'est-ce que KUDO ?

KUDO est une entreprise qui propose une plateforme dans le cloud pour les réunions en ligne et les vidéoconférences multilingues. Le Secrétariat général d'INTERPOL utilise cette plateforme pour héberger certaines de ses réunions virtuelles.

Si vous avez été invité à participer à une réunion sur la plateforme KUDO et souhaitez comprendre le traitement appliqué par KUDO à vos données à caractère personnel, nous vous recommandons de prendre connaissance de sa [politique de protection de la vie privée](#).

Quel est le champ d'application de la présente Politique de protection de la vie privée ?

La présente politique décrit la manière dont le Secrétariat général d'INTERPOL (ci-après dénommé « le Secrétariat général » ou « nous ») collecte et traite les données à caractère personnel des personnes invitées à participer aux réunions virtuelles organisées par ses soins sur la plateforme KUDO (collectivement dénommées « les Participants » ou « vous »). Elle indique en outre comment les Participants peuvent exercer leurs droits concernant les données à caractère personnel traitées par le Secrétariat général aux fins de l'organisation de ces réunions.

Qu'entend-on par données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel désignent toutes données concernant une personne identifiée ou susceptible de l'être par des moyens auxquels on peut raisonnablement recourir.

Quel traitement appliquons-nous aux données à caractère personnel ?

Le Secrétariat général traite les données à caractère personnel afin de permettre l'inscription et la participation des personnes à ses réunions virtuelles ainsi que le bon déroulement de ces réunions.

Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel par INTERPOL ?

Le traitement de vos données à caractère personnel s'appuie sur les bases juridiques suivantes :

- L'accomplissement d'une tâche nécessaire à la réalisation de la mission d'INTERPOL : lorsque vos données à caractère personnel sont traitées par le Secrétariat général pour enregistrer votre participation à une réunion virtuelle organisée par ce dernier ;
- Le consentement de la personne concernée par le traitement des données à caractère personnel : si i) vos données à caractère personnel sont traitées à des fins de contrôle ; ii) vous communiquez volontairement des données à caractère personnel, par exemple en divulguant, durant la réunion, des informations qui sont également susceptibles d'être consignées dans le compte rendu de ladite réunion ;
- L'application d'un accord : lorsque vos données, par exemple en votre qualité de membre du personnel, sont enregistrées sur la plateforme en vue de votre participation à une réunion virtuelle organisée par le Secrétariat général ;

- L'intérêt légitime de l'Organisation : si vos données sont traitées afin de protéger la confidentialité des réunions.

Quels types de données à caractère personnel traitons-nous ?

Le Secrétariat général traite :

- les données à caractère personnel que vous communiquez lorsque vous vous inscrivez à une réunion, par exemple vos nom, fonction, organisation et coordonnées ; et
- toutes données à caractère personnel que vous divulguez durant une réunion et qui sont également susceptibles d'être consignées dans le compte rendu de ladite réunion.

Lorsque nous organisons une réunion sur la plateforme KUDO, nous ne transmettons à la plateforme que vos nom et adresse e-mail en vue de votre inscription à la réunion. Il vous sera également demandé d'indiquer un mot de passe sur la plateforme.

Si vous souhaitez ajouter d'autres données à caractère personnel à votre profil sur la plateforme KUDO, vous avez toute latitude pour le faire. Veuillez noter que KUDO est également susceptible de traiter vos données à caractère personnel afin d'obtenir des statistiques agrégées et des données d'utilisation technique, telles que des adresses IP et des informations sur les navigateurs et périphériques utilisés. Pour plus d'informations sur la manière dont KUDO traite ce type de données, nous vous recommandons de prendre connaissance de sa [politique de protection de la vie privée](#).

Quel traitement appliquons-nous à vos données ?

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément aux principes suivants :

- Licéité du traitement

Vos données à caractère personnel sont traitées en vue d'accomplir une tâche nécessaire à la réalisation de la mission d'INTERPOL, avec votre consentement, en application d'un accord ou dans l'intérêt légitime de l'Organisation, conformément aux règles et politiques de cette dernière en matière de protection des données à caractère personnel.

- Limitation des finalités

Vos données à caractère personnel sont collectées pour les finalités énumérées dans la présente Politique de protection de la vie privée et sont traitées d'une manière compatible avec celles-ci. Le traitement ultérieur des données à caractère personnel à des fins d'archivage, statistiques ou de recherche est réputé compatible avec la finalité initiale.

- Qualité des données

Les Participants doivent veiller à ce que les données d'inscription qu'ils communiquent au Secrétariat général et les données qu'ils fournissent en vue de leur affichage sur la plateforme KUDO soient exactes et à jour.

Sans préjudice de la responsabilité des Participants s'agissant de l'exactitude de leurs données, le Secrétariat général procède à des contrôles réguliers afin de s'assurer que les données à caractère personnel des Participants sont exactes, pertinentes, à jour et non excessives par rapport à la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

- **Transparence**

Vos données à caractère personnel sont traitées en toute transparence. Vous êtes informé des raisons pour lesquelles le Secrétariat général procède à leur traitement et de la manière dont il le fait, ainsi que des moyens qui s'offrent à vous pour faire valoir vos droits.

- **Confidentialité**

Les données à caractère personnel traitées par le Secrétariat général ne sont accessibles qu'en fonction du besoin d'en connaître. Les personnes qui procèdent au traitement des données à caractère personnel sont liées par une obligation de confidentialité.

Vos données à caractère personnel ne sont pas communiquées à des tiers sans votre consentement préalable, à moins que ne surviennent des circonstances particulières dans lesquelles le Secrétariat général est tenu de le faire (voir ci-après).

- **Sécurité**

La sécurité de vos données est assurée, celles-ci étant protégées contre tout risque d'atteinte à leur confidentialité, à leur intégrité et à leur disponibilité. Le Secrétariat général met en œuvre des mesures organisationnelles et techniques afin de limiter les risques de modification ou de destruction accidentelle ou illicite de données, de perte accidentelle, de divulgation ou d'accès non autorisé, et de lutter contre toute autre forme de traitement illicite.

- **Droits des personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel**

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel, de rectification et d'effacement de celles-ci ainsi que du droit de vous opposer à leur traitement. Ces droits sont précisés dans la présente Politique de protection de la vie privée.

- **Responsabilité**

Les personnes au sein du Secrétariat général qui procèdent au traitement des données à caractère personnel des Participants dans l'exercice de leurs fonctions sont responsables de ce traitement et doivent être en mesure de prouver que ces données sont traitées conformément aux règles et politiques applicables de l'Organisation.

Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Le Secrétariat général conserve vos données d'inscription à une réunion ainsi que le compte rendu des réunions – s'il en existe un – sur ses propres serveurs pendant une période de cinq ans ou jusqu'à ce que la finalité recherchée ait été atteinte.

Les données d'inscription communiquées par le Secrétariat général à la plateforme KUDO seront conservées chez un prestataire de services aux États-Unis pendant une période maximale de 12 mois ou jusqu'à ce que la finalité recherchée ait été atteinte.

Qui peut accéder à vos données à caractère personnel ?

À des fins de gestion des réunions virtuelles et pour assurer la conformité, les personnes et entités suivantes sont susceptibles d'avoir accès aux données traitées :

- Les fonctionnaires des services concernés du Secrétariat général chargés d'organiser et de mettre en œuvre les réunions virtuelles, et de veiller au bon déroulement de celles-ci ;

- Le Délégué à la protection des données d'INTERPOL ;
- Le Responsable de la sécurité de l'information d'INTERPOL ;
- Les fonctionnaires chargés de la sécurité de l'information, de l'audit interne et des services de contrôle interne ; et
- La Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL, qui est l'organe indépendant chargé de veiller à ce que le traitement de données à caractère personnel effectué par l'Organisation soit conforme à sa réglementation.

Veillez noter que KUDO peut également accéder, à des fins de conformité, aux données à caractère personnel communiquées en vue de votre inscription à une réunion sur la plateforme KUDO et à toutes autres données à caractère personnel que vous fournissez sur cette plateforme.

Divulguons-nous vos données à caractère personnel ?

D'une manière générale, vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers sans votre consentement préalable. Toutefois, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles le Secrétariat général est tenu de divulguer vos données à caractère personnel pour :

- s'acquitter d'une obligation légale qui s'impose à l'Organisation ;
- protéger l'intégrité de la plateforme et des services fournis par l'intermédiaire de celle-ci, la confidentialité des réunions et d'autres intérêts légitimes de l'Organisation ;
- protéger les intérêts vitaux des Participants et ceux d'autres personnes ;
- des raisons de santé publique et de sécurité ;
- permettre la constatation, l'exercice ou la défense en justice d'un droit de l'Organisation ; ou
- exécuter un contrat.

Veillez noter que les autres participants à la réunion ainsi que les interprètes pourront voir votre nom. En fonction de vos paramètres audio et vidéo, les autres participants pourront également vous entendre et/ou vous voir durant la réunion.

Quels sont vos droits ?

- **Droit d'accès à vos données à caractère personnel**

Vous êtes en droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant traitées par le Secrétariat général et d'en obtenir une copie, à moins que cela ne porte atteinte :

- a) aux droits et libertés d'autres personnes ;
- b) au régime de confidentialité d'INTERPOL ; ou
- c) aux intérêts légitimes de l'Organisation.

- **Droit de rectification et de mise à jour de vos données à caractère personnel**

Vous pouvez demander la rectification de vos données à caractère personnel inexactes, incomplètes ou obsolètes.

- **Droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel**

Vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel. Le Secrétariat général s'engage à les effacer, à moins qu'elles ne soient nécessaires :

- a) à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat ;
- b) à l'exécution d'une obligation légale qui s'impose à INTERPOL ;
- c) aux intérêts légitimes de l'Organisation ; ou
- d) à la protection des intérêts vitaux des Participants et de ceux d'autres personnes.

- **Droit d'opposition**

Vous êtes en droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, pour des raisons liées à votre situation, à moins que le Secrétariat général ne mette en évidence des motifs légitimes justifiant ce traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés fondamentaux.

Ce droit ne s'applique pas lorsque le traitement des données est nécessaire :

- a) à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat ;
- b) à l'exécution d'une obligation légale qui s'impose à l'Organisation ;
- c) aux intérêts légitimes de l'Organisation ; ou
- d) à la protection des intérêts vitaux des Participants et de ceux d'autres personnes.

Comment pouvez-vous exercer ces droits ?

Les demandes relatives à l'exercice des droits susmentionnés peuvent être adressées par e-mail au Délégué à la Protection des données d'INTERPOL : meetings.privacy@interpol.int.

Quel traitement le Secrétariat général applique-t-il aux données de police ?

Dans l'éventualité où des données de police viendraient en discussion au cours d'une réunion à laquelle vous assistez, veuillez noter que ces données seraient traitées conformément au [Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données](#).

Que se passe-t-il lorsque vous cliquez sur un lien redirigeant vers une application ou un site Web tiers ?

Lorsque vous cliquez sur un lien qui vous redirige vers une application ou un site Web tiers, comme des médias sociaux, le Secrétariat général n'est pas responsable de la collecte que fait ce site Web ou cette application de vos données à caractère personnel. Dès lors, la présente politique ne s'applique plus, et il vous est recommandé de prendre connaissance de la politique de protection de la vie privée de l'application ou du site Web auquel vous accédez.

De même, lorsque vous accédez à la plateforme KUDO, que ce soit par l'intermédiaire de son site Web ou de son application, nous vous recommandons de prendre connaissance de sa [politique de protection de la vie privée](#).

Comment serez-vous informé des mises à jour de la présente politique ?

En cas de modification ou de mise à jour de la présente Politique de protection de la vie privée, la date de modification ou de mise à jour sera clairement indiquée. Les changements apportés entreront immédiatement en vigueur.

En cas de mise à jour apportant un changement important à la Politique de protection de la vie privée concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous disposerez d'un délai raisonnable pour évaluer la politique actualisée et ses effets avant qu'elle n'entre en application.
